

DEPARTEMENT  
**Pas de Calais**

COMMUNE DE SAILLY EN OSTREVENT

ARRONDISSEMENT  
**Arras**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DCM N° 61 /2021**

CANTON  
**Brebières**

-----  
Le VINGT-NEUF MAI deux mil VINGT ET UN à 09 h 00

Séance :  
**29/05/2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jacques BASTIEN, Maire, en suite de convocation en date du 14/05/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**OBJET : AVIS  
ENQUETE PUBLIQUE  
ETAING DURY ET  
RECOURT**

Etaient présents : MM. BASTIEN J., Maire – MAZINGUE S. – RICHARD J.L. – WATERLOT E. – FRANCOIS M., Adjoints – SWIALKOWSKI I. – DELATTRE G. – CARILLON J. — QUEVA D. – FROMONT F., Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** CAROUL C. - VERBEKEN J. (pouvoir donné à RICHARD J.L.) - DEPREUX E.(pouvoir donné à MAZINGUE S.) - WARNAULT L. (pouvoir donné à FROMONT F.) - DEKEYSER V. (pouvoir donné à QUEVA D.)

Gaëtan DELATTRE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la société EOLLIS LES MURIERS S.A.S a déposé en Préfecture une demande d'autorisation pour l'exploitation du parc éolien de la Sensée comprenant six aérogénérateurs (hauteur totale de 150m – puissance unitaire de MW situé sur le Territoire des Communes de Dury, Etaing et Récourt.

La demande d'autorisation est soumise à enquête publique du 19 avril 2021 au 18 mai 2021 inclus. Le dossier et le registre d'enquête sont disponibles à l'accueil de la Mairie de DURY – 2 Rue de la Mairie ainsi qu'en Mairie d'Etaing et Récourt (description du projet sur le site <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – publications – consultations du public – enquête publique – éoliennes – EOLLIS LES MURIERS SAS – PE DE LA SENSEE – ETAING – DURY-RECOURT) . Un commissaire enquêteur a été désigné et siègera à la Mairie de DURY.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler un avis sur ce projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Donne** un avis défavorable à la demande d'autorisation déposée par la société EOLLIS LES MURIERS S.A.S pour l'exploitation du parc éolien de la Sensée comprenant six aérogénérateurs (hauteur totale de 150m – puissance unitaire de MW situé sur le Territoire des Communes de Dury, Etaing et Récourt.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Sailly-en-Ostrevent, le 07 juin 2021

Le Maire,  
Jacques BASTIEN.



Délibération rendue exécutoire de plein droit.

Transmise en Préfecture et publiée le 07 juin 2021

Le Maire,

